



# Réunion du Conseil Municipal

## Du 16 décembre 2019 à 19h30

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 16 décembre 2019 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

**PRESENTS** : M. THIEN, M. BRAYER, Mme Edith LAFORET, M. GIRIN, Mme Colette LAFORET, M. MONNET, Mme BERTRAND, Mme VIVIER, M. DEVILLE, Mme PARIOT, M. KALFON M. SENECAILLE, M. JOMAIN, Mme JONCHY Mme RIVET, Mme MICHON, M. DI LUZIO, Mme SAVETIER, Mme BONIN RUET, M.WADBLED, Mme GIRAUD, Mme LACHIZE, M. DE SIGOYER, M. GIRARDOT, M. AGATHOCLEOUS, M.GUILLOT

**ABSENT AVEC POUVOIR** :

**ABSENT SANS POUVOIR** : M. GRODZKI,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme RIVET

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 30. Il constate que le quorum est atteint (26 conseillers physiquement présents). Les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent, en conséquence, être valablement débattues.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire informe l'assemblée que les élus ont procédé à la distribution du colis aux personnes âgées de la commune, il remercie Madame VIVIER. Parallèlement il remercie tous les bénévoles ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux qui se sont dévoués pour cette belle journée au profit des anciens de la commune.

# A - FINANCES

Rapporteur : Monsieur BRAYER

## 1 – Rapport d'orientation budgétaire relatif au budget 2020

Conformément à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, le vote du budget doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire pour les communes d'une strate supérieure à 3 500 habitants, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire, fait l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Il se déroule dans les conditions fixées à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales. Il porte sur des objectifs et non sur des propositions budgétaires précises.

### A- RETOUR SUR L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES 2020

Concernant le résultat prévisionnel 2019, il est de l'ordre de :

- 1 137 460 € en section de fonctionnement,
- 1 215 105 € en section d'investissement.

Il traduit une bonne maîtrise des dépenses publiques, et notamment au chapitre 12 (dépenses de personnel), malgré la fin du dispositif « emplois aidés ». On notera un effort cette année pour la formation des agents (habilitations électriques et CACES) et le soutien au monde associatif (subventions constantes).

La ville continue de résorber sa dette : ainsi, au 31 décembre 2019, la ville aura fini de rembourser l'un de ses trois emprunts ce qui ramènera la dette à 440 092 €.

Pour la construction du budget 2020, il est nécessaire de prendre en compte les perspectives nationales suivantes :

- Hausse de 1 à 2 % des tarifs assurance auto et habitation,
- Hausse de 10 % des tarifs du courrier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Carburant : le prix du diesel devrait dépasser celui de l'essence en 2020
- Electricité : hausse de 4 % en janvier 2020
- Gaz : pour éviter la combinaison des effets saisonniers (baisse du prix du gaz en été et hausse en hiver), le gouvernement a décidé de mettre en place un mécanisme de lissage des prix. Cela est cependant garanti jusqu'en février 2020. Ensuite, le prix du gaz pourrait repartir à la hausse.

En matière de personnel, la masse salariale sera impactée, sous réserve de la parution des décrets d'application, par plusieurs mesures de la loi du 6 août 2019. La plus notable est l'instauration d'une indemnité de précarité au bénéfice des agents contractuels recrutés sur un emploi permanent ou non et dont la durée est inférieure ou égale à un an.

En matière d'investissements, le plan d'action triennal (2017/2019) mis en place dans le cadre de l'ADAP est quasi achevé. L'investissement majeur de l'exercice 2020 est l'extension du restaurant scolaire dont la livraison est prévue à l'automne 2020 (enveloppe de 850 000 € TTC inscrite en « restes à réaliser »). D'autres investissements sont également prévus : voirie rue du Bayard, poursuite de la requalification du parc Guillermet, entretien des bâtiments communaux. Des investissements pour rationaliser les dépenses en énergie seront également programmés : déploiement d'éclairages LED, remplacement d'une chaudière à l'école élémentaire.

Au vu du résultat 2019, et grâce aux subventions obtenues pour l'extension du restaurant scolaire, les investissements seront autofinancés si bien qu'aucun emprunt n'est prévu pour 2020.

Concernant les concours de l'Etat, le Projet de Loi de Finances (PLF) de l'Etat pour 2020 prévoit :

- Une stabilité du montant de DGF
- Un haut niveau de soutien à l'investissement local
- 

Concernant la Taxe d'Habitation, le PLF 2020 prévoit de poursuivre le plan progressif d'exonération de taxe d'habitation. Pour préserver les recettes locales, le gouvernement tiendra compte, en 2020, d'une revalorisation forfaitaire de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale de + 0.9 % (à vérifier car source du 16/10/19 Ministère de la cohésion).

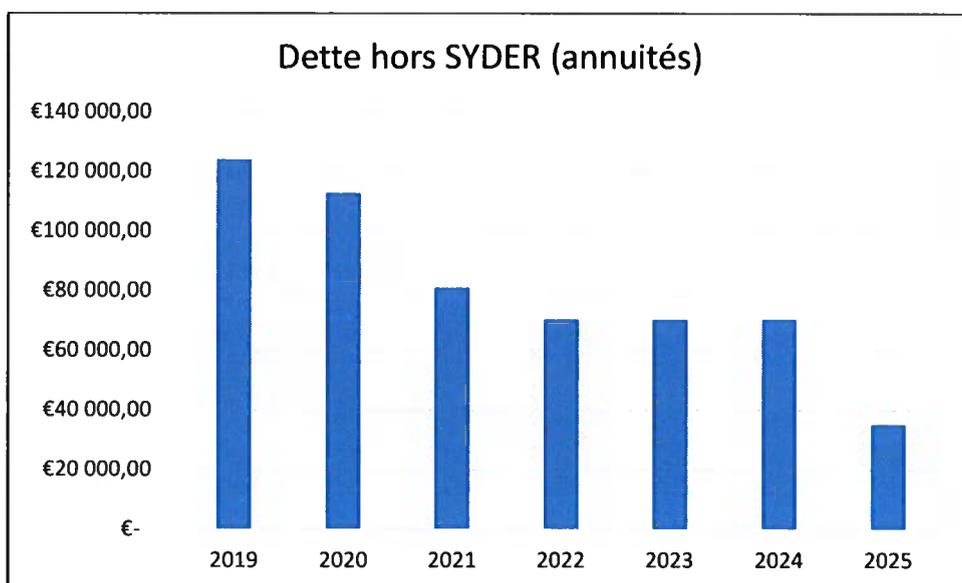
Etant donné l'absence de besoin de financement pour le budget 2020, aucune hausse de fiscalité n'est envisagée.

## **B- SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

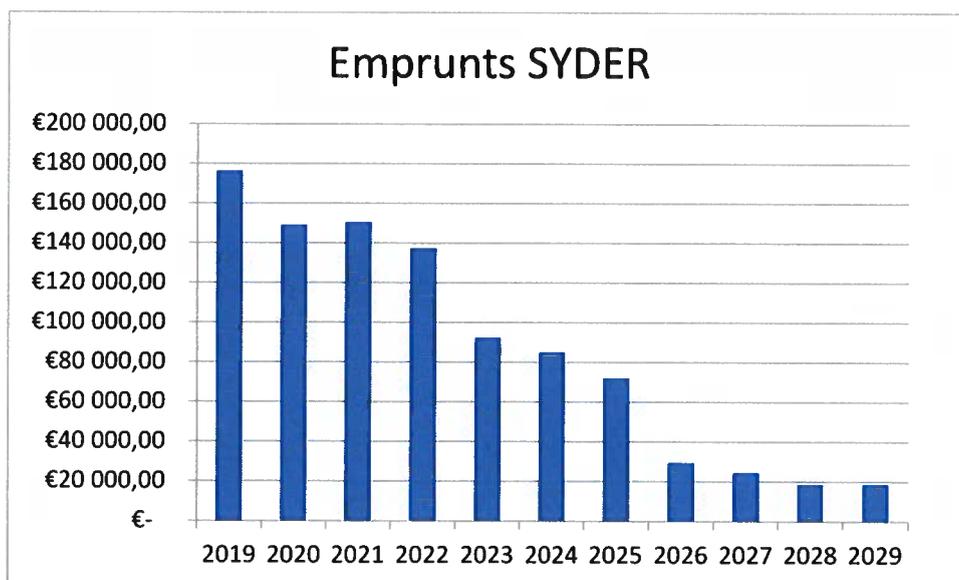
### **1.1 EVOLUTION DE LA DETTE**

L'annuité de la dette pour 2020 est :

- Emprunts	112 685.32 €
- SYDER (travaux financés sur 15 ans)	148 959.22 €
<b>TOTAL de la dette</b>	<b>261 644.54 €</b>



## Dette SYDER (annuités)



### 1.2 FISCALITE

Rappel des taux des trois taxes directes locales :

Taxe d'habitation :	10.67 %
Foncier bâti :	21.58 %
Foncier non bâti :	30.26 %

### 1.3 RESULTAT DE CLÔTURE 2019

<u>a - Fonctionnement</u>	<u>2019</u>	<u>Rappel 2018</u>
Recettes de fonctionnement 2019 :	4 207 460.21 €	4 207 242.27 €
Dépenses de fonctionnement 2019 :	3 900 000.00 €	3 797 956.16 €
Résultat de l'exercice 2019 :	307 460.21 €	409 286.11 €
Résultat de l'exercice antérieur (2018) :	830 000.00 €	810 000.00 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter :</b>	<b>1 137 460.21 €</b>	<b>1 219 286.11 €</b>

Les recettes qui ont augmenté :

- le montant perçu au titre des taxes foncières et d'habitation,
- les droits des services : augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire
- participation de la ville de Villefranche aux travaux Rue J.B Martini
- les droits de mutations (174 000 € pour 100 000 € de provisionné),
- les remboursements sur rémunération (maladie du personnel)
- Taxe locale sur la publicité (panneaux et enseignes)
- FCTVA sur fonctionnement

La dotation forfaitaire a été pratiquement stable et devrait le rester en 2020.  
Les exonérations de taxes d'habitation devraient être compensées par l'Etat.

Les recettes inférieures à la prévision budgétaire :

- Fin de la participation de l'état aux contrats aidé

<b><u>b - Investissement</u></b>	<b>2019</b>	<b>Rappel 2018</b>
Recettes d'investissement 2019 :	<b>971 791.16 €</b>	1 316 287.72 €
Dépenses d'investissement 2019 :	<b>1 031 568.36 €</b>	861 562.70 €
Résultat de l'exercice 2019 :	<b>- 59 777.20 €</b>	454 725.02 €
Résultat de l'exercice antérieur (2018) :	<b>1 274 882.30 €</b>	820 157.28 €
Solde d'exécution :	<b>1 215 105.10 €</b>	1 274 882.30 €
Solde des restes à réaliser :	<b>859 574.34 €</b>	- 168 165.23 €

L'augmentation des recettes d'investissement provient majoritairement de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Augmentation de la taxe d'aménagement.

## **2- PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2020**

Le niveau d'inflation est contrôlé grâce à l'indice des prix à la consommation ou IPC. En France, le contrôle du taux d'inflation est effectué par l'INSEE. En 2019, l'inflation moyenne sur 9 mois a été de 0.90%.

## **3 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020**

Le résultat de fonctionnement : **1 137 460.21 €** serait affecté comme suit :

- report en fonctionnement : **785 586.88 €**

- affectation à la section investissement : **351 873.33 €**

### **3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèveraient à environ 4 631 584.00 €**

#### **a - Recettes de fonctionnement**

- **Les produits des services 389.500.00 €**

Ces produits comprennent les concessions cimetières, les redevances à caractère culturel, sportif, social, périscolaire...

En 2019, on a pu noter une plus grande fréquentation du restaurant scolaire et des structures périscolaires (matin et soir).

- **Les produits des impôts et taxes évalués pour 2020 à 2 684 262.00 €**

Les contributions directes sont calculées en fonction de bases imposées par l'Etat et corrélées avec les taux d'imposition votés par la Commune chaque année.

Ces contributions concernent les taxes dites « ménages » et la taxe additionnelle aux droits de mutation ainsi que la taxe sur la publicité.

Le montant des taxes TLPE diminue suite à une diminution de la publicité extérieure.

- **Les dotations, subventions et participations estimées à la somme de 692 800.00 €**

Cela comprend : la dotation forfaitaire qui devrait être équivalente à celle de 2019, le FCTVA qui dépend du niveau d'investissement de l'année précédente, les prises en charges par l'Etat d'une partie des dépenses liées aux contrats aidés, les droits d'enregistrements et de mutations, la participation CAF, les participations des autres communes pour les frais de scolarité et de restauration scolaire pour les enfants non domiciliés à LIMAS et fréquentant les écoles de LIMAS.

- **Les produits de gestion courante évalués à** **42 000.00 €**

Ces produits correspondent essentiellement aux revenus des immeubles.

- **Les atténuations de charges** **64 999.90 €**

Ces atténuations de charges correspondent aux remboursements maladie par l'assurance de la commune et les chèques déjeuner.

- **Opérations d'ordre et transfert entre sections** **1 636.00 €**
- **L'excédent de fonctionnement reporté** **752 386.10 €**

### **1b - Dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses de fonctionnement évaluées à la somme de 4 631 584.00 € comprennent :**

- **Les charges à caractère général** évaluées à environ **1 201 281.00 €**

Ce chapitre intègre l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement général de la Commune (fluide, électricité, eau, gaz, fournitures administratives, fournitures de voirie, fournitures scolaires, contrats de prestations de services, entretien de terrains et bâtiments, entretien matériel roulant, assurances...).

- **Les charges de personnel** évaluées à environ **1 876 500.00 €**

Ces charges évoluent globalement en fonction notamment des revalorisations légales et des dispositions légales. Il est à rappeler que la Commune fait appel à l'association « AIDE » de Villefranche (insertion par l'emploi) et au Centre de Gestion (CDG69) pour le remplacement des agents en congés maladie.

- **Les charges financières** **13 525.00 €**

Ces charges comprennent les intérêts de la dette et les ICNE.

- **La dotation aux amortissements** évaluée à **270 000.00 €**

Elle correspond à l'amortissement de l'ensemble des biens acquis puisque la collectivité fait l'objet d'un plan d'amortissement inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

- **Les autres charges de gestion** évaluées à environ **797 078.00 €**

Ce chapitre intègre le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, le fonds de péréquation des recettes fiscales, les contributions aux organismes de regroupement (SYDER, CCAS, Syndicat des collèges, les subventions aux associations...).

- **Les atténuations de produits** évaluées à environ **171 000.00 €**  
(Prélèvement SRU, Fonds péréquation recettes fiscal, pénalité pour carence en logements sociaux.).
- **Les charges exceptionnelles** **2 000.00 €**  
Ces charges correspondent à des régularisations d'écriture comptable sur l'exercice AN-1 si besoin
- **Dépenses imprévues de fonctionnement** **300 000.00 €**

### **3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèveraient à environ **2 289 455.31 €**

#### **a – Dépenses d'investissement**

**Les différents postes de dépenses d'investissement sont les suivants :**

- Le remboursement du capital des emprunts (hors SYDER, les dépenses SYDER sont des dépenses de fonctionnement) **100 000.00 €**
- Dépenses imprévues **153 344.97 €**
- Opérations d'ordre pour **1 636.00 €**
- Les reports (restes à réaliser) de l'année 2019 **859 574.34 €**

Le détail des restes à réaliser au 31.12.2019 est le suivant :

Opération		Montants
70	Requalification rue J.B Martini	9 082.86 €
72	Extension restaurant scolaire	691 661.00 €
77	Equipements/matériels service techniques	2 004.00 €
74	Accessibilité	13 038.00 €
81	Voirie 2019	13 702.62 €
82	Aménagement Espaces verts	27 184.26 €
83	Hangar services techniques	81 426.80 €
84	Travaux bâtiments divers	21 474.80 €
	<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>859 574.34 €</b>

**Les principaux nouveaux programmes d'équipement proposés en 2020 pourraient être :**

- Travaux espaces verts (dont requalification Parc Guillermet) **45 000.00 €**
- Equipements sportifs **34 000.00 €**
- Travaux au cimetière **15 000.00 €**
- Equipement matériel voirie (dont tracteur) **128 500.00 €**
- Travaux de voirie 2020 et mise aux normes poteaux incendie  
(Réfection rue du Bayard, chemin des Fourches) **524 000.00 €**
- Economie d'énergie (remplacement chaudière, poursuite installation éclairage LED) **125 400.00 €**
- Bâtiments divers 2020 **303 000.00 €**  
(Entretien du parc immobilier, matériel, mobilier lié à l'extension du restaurant scolaire, sécurité...)
- Soit un total de nouveaux investissements de 1 174 900.00 €**

## **b – Recettes d'investissement**

**Les différents postes de recettes d'investissement sont les suivants :**

- L'excédent d'investissement reporté (2019)	1 274 882.30 €
- Le résultat d'investissement 2019	- 59 770.20 €
- Le fonds de compensation de la TVA est estimé à	80 000.00 €
- La dotation aux amortissements (inscrite en dépenses de fonctionnement)	292 426.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté	351 873.33 €
- Taxe aménagement	90 050.88 €

Soit un total de recettes de :

**2 289 455.31 €**

M. le Maire : on va demander au Conseil Municipal de prendre acte. Avant de délibérer, je voudrais ajouter que nos investissements vont pouvoir se faire sans avoir recours à l'emprunt. Nous avons pu bénéficier de subvention de la Région, du département et de l'état, presque 450 000 € de subventions qui vont venir abonder notre section d'investissements. Ce qui est tout à fait favorable à la ville de Limas.

M. KALFON : comme vient de le dire notre collègue Daniel BRAYER, ce budget traduit une bonne gestion de la dépense publique, la dette diminue, l'emprunt SYDER également, les équilibres financiers sont tenus tant en fonctionnement qu'en investissement. J'ai remarqué que le volet social est à noter pour les écoles, le voyage scolaire, l'agrandissement du restaurant scolaire qui est prévu, l'investissement pour les personnes âgées, l'accessibilité, l'aide aux associations, nombreuses dans cette communes, les espaces verts, les économies d'énergie. Et je vais faire un peu de politique monsieur le Maire : j'ai toujours pensé qu'il n'y avait pas besoin d'être socialiste pour faire du social. Je vous remercie de tenir ce budget en équilibre et merci de continuer dans ce sens.

M. GIRARDOT : mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire, est un moment important de notre Conseil et pour nos concitoyens. Nous insisterons sur trois points pour que ce moment joue pleinement son rôle démocratique dans cette période. Pour nous ce débat doit être un exercice de traduction en actions où vivent nos concitoyens, un exercice de transparence pour une réelle démocratie, la « glasnost » disait Monsieur Gorbatchev et un exercice de vérité. Sur le chemin et le bout du chemin où nous voulons faire aller les Limassiens dans le contexte actuel. Sur le premier point, ne sous estimons pas le niveau de conscience qu'ont les habitants de notre commune des enjeux qui nous entourent : l'urgence climatique, la biodiversité, le GIEC qui affirme que les solutions sont locales à 70 %, l'échec avéré à ce jour de la COOP25, les mobilisations citoyennes ici et de par le monde, les Limassiens les entendent et les comprennent. Nous avons déjà dit devant ce Conseil notre conviction de l'absolue nécessité de sortir de la mondialisation libérale pour retrouver prise sur nos vies. Nous ajoutons ici que ces immenses mutations passent par des actions pour les relocalisations, l'adaptation et la résilience de nos territoires pour faire face aux crises devant nous. Nos propositions iront plus loin. Tout d'abord sur la transparence. Lors de la commission finances, monsieur le Maire, vous nous avez informé que le SYDER avait dénoncé la convention qui avait été signée avec lui. Le conseil n'a pas été informé. Une étude sur les bâtiments scolaires a néanmoins été produite. Les Limassiens et nous même voulons en avoir connaissance, c'est le B.A. BA de la démocratie. La publication de tels documents devrait être la règle. Le bilan carbone de l'extension : toujours pas d'information. Alors que le GIEC et l'union européenne parlent d'objectif de neutralité carbone en 2050, quel bâtiment allons-nous construire ? Les futurs Limassiens hériteraient-ils d'un bâtiment à reprendre dans 30 ans ? Ce serait irresponsable. Vous attribuez une enveloppe de plus de 500 000 € rue du Bayard et chemin des Fourches sans plus de précision, c'est la pochette surprise pour nos concitoyens. En fait, nous savons de fait que ce n'est pas un secret de polichinelle. Où voulez-vous emmener les limassiens mes collègues ? Ils ne le sauront pas ce soir. Car votre point de vue que vous avez maintes fois répété est que c'est vous qui avez la connaissance et l'expertise, c'est vous qui savez ce qui est bon pour eux. Vous proposerez donc ce soir des proposition habituelles, rassurantes, en bon père de famille, comme au siècle dernier, alors que les enjeux ne sont pas les mêmes. Merci Monsieur le maire.

M. le Maire : Au départ, ils m'ont élu pour cela. Il faut remettre l'église au centre du village. Il y a des choses que l'on ne peut pas entendre. A un moment donné, je ne peux pas rester sans réagir. Soixante-quatorze pour cent des limassiens ont voté pour mon équipe.

M. GIRARDOT : Donc, ce soir, des orientations budgétaires rassurantes, on a entendu Monsieur KALFON abonder là-dessus. Rassurantes... Et je crois que beaucoup de limassiens vont être inquiets car les orientations budgétaires que vous proposez ne préparent pas l'avenir. Nos propositions : préparer le groupe scolaire à l'avenir. Adapter, économiser, décarboner, modifier son accès, mieux accueillir les enfants exclus du système, notamment pour les faibles revenus. Car il y en a, vous le savez. Il nous faut en complément des informations : l'étude du SYDER, une étude de la ALDE pour des solutions hautes performances afin de, deux points, plusieurs choses dans ces deux points :

- renforcer la protection des bâtiments face aux surchauffes,

Vous savez que l'école a été fermée deux jours ce mois de juin à cause de la canicule, 34 à 36 degrés.

Monsieur le Maire : vous êtes un menteur.

Monsieur GIRARDOT : Non, l'école n'a pas été fermée, mais on a conseillé aux familles de ne pas venir.

Monsieur le Maire : Qui on ?

Monsieur GIRARDOT : L'Education Nationale. Faudra-t-il, monsieur le Maire qu'on demande aux familles pendant 10 jours de ne pas venir pour agir ? Cela ne vous plait pas, mais bon, c'est comme ça.

Monsieur GIRARDOT : alors, monsieur GIRIN, j'aimerais finir mon exposé, cela vous fatigue, mais il y a une opposition et vous la laissez parler.

Monsieur GIRIN : donnez des faits, des choses réelles, mais quand vous dites des conneries, excusez-moi de l'expression, vous nous faites perdre notre temps. Et on est un con. Justement, il est là le problème. C'est « on ».

Monsieur GIRARDOT : J'aimerais continuer sans être coupé. Le droit de l'opposition il faudrait que vous le respectiez.

Monsieur le Maire : On n'est pas ce soir dans un débat contradictoire. On est là pour parler du débat d'orientation budgétaire. On n'est pas là pour faire une campagne électorale. Je suis désolé. Vous êtes en train de faire une campagne électorale. Parlez-nous du budget, je suis prêt à y répondre.

Monsieur GIRARDOT : vous avez cité les textes de loi concernant le DOB. Il porte sur les objectifs et non sur des propositions budgétaires précises. Je viens de commencer et vous me coupez la parole.

Monsieur BRAYER vient de parler pendant dix minutes pour donner une succession de chiffres.

Donc on va discuter des objectifs, des orientations budgétaires, monsieur le Maire :

- économiser et décarboner les modes de chauffage et les bâtiments, ce sont les priorités sur le groupe scolaire.

- isolation et les changements de chaudières, ce sont les préconisations du rapport : pour une utilisation des énergies renouvelables, les granulés de bois par exemple. J'ai ici un document avec un tableau, je vous donnerai les sources, monsieur le Maire. Ce sont les comparaisons des émissions de gaz à effet de serre entre le bois et les autres énergies. Ce sont des objectifs...

M. le Maire : et les particules fines ? Quand on a la science infuse, il faut parler de tout.

Monsieur GIRARDOT : vous parlez des particules fines, moi je parle des effets des gaz à effet de serre. Et surtout les granulés de bois, les particules fines, vous pourrez nous en parler, monsieur le Maire.

Monsieur GIRARDOT : décarboner et améliorer les repas de nos enfants. Pour 2020, nous souhaitons que le repas végétarien soit sans alternative. Et un plat bio de plus dans le menu. La nourriture à faire acquérir plus localement. Et puis, bien évidemment, adopter un tarif du repas de la cantine scolaire en fonction des revenus des familles.

Nous « A l'écoute de Limas », nous avons commencé à enquêter sur l'indispensable transformation des mobilités des familles pour accompagner les enfants à l'école. Des solutions sont à mettre en œuvre aussi dès cette année : amélioration de la desserte du réseau Libellule à proximité du groupe scolaire le matin ou le soir pour favoriser la synergie mobilité active + transport en commun. Aménagement de services de co-voiturage.

L'accès cycliste facilité par des voies propres et des parkings abrités sécurisés, pour les vélos. Nous savons parfaitement l'impact des mobilités actuelles sur notre santé et celle de la terre. Autre projet pour 2020 : protéger les Limassiens pour leur offrir des alternatives en innovant. Nous avons évoqué plusieurs sujets en commission finances. Nous ne voulons pas développer maintenant. Nous discuterons avec les Limassiens pour préciser ou affirmer tout cela. Sur la transition énergétique, nous avons à nous protéger des surchauffes qui sont déjà en cours, offrir d'autres choix, en matière de mobilité à Limas, de gestion des déchets, la plantation massive d'arbres, les énergies renouvelables. Il est vrai que la Synergie avec l'agglo est évidente pour ces objectifs mais la commune, avec ces citoyens, a les moyens d'agir.

Monsieur GIRARDOT : sur les moustiques, le réchauffement climatique a maintes conséquences dont celui de gêner le quotidien des Limassiens en période chaude et faire courir des risques pour la santé. Nous avons présenté en commission finances un plan d'intervention sur les avaloirs pluviaux de la commune qui sont des lieux bien connus de ponte.

Monsieur le Maire : j'ai un peu de mémoire, vous n'avez pas proposé de plan pour l'ensemble de la commune mais vous avez dit « il y en a deux vers chez moi, je suis persuadé qu'il y a des moustiques ». Ceux qui vous intéressent, c'est les deux qui sont devant chez vous. C'est vous qui nous l'avez dit en commission finances

Monsieur GIRARDOT : Les Limassiens apprécieront monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : le Conseil apprécie déjà.

Monsieur GIRARDOT : Oui, oui, bien sûr. Je vois vos sarcasmes.

Monsieur GIRARDOT : beaucoup de maires agissent sur les pesticides.

Monsieur GIRIN : vous parlez comme si on ne faisait rien. Vous parlez des moustiques, mais je ne vais pas en parler parce que ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour. Des avaloirs, il s'en est nettoyé des tas. Dommage qu'il n'y ait pas les gens de la rue Humbert Chatillon. On a peut-être oublié d'en faire deux, dans votre rue. Arrêtez de parler comme si on ne faisait rien.

Monsieur le Maire : retrouvez votre ligne.

Monsieur GIRARDOT : Oui, oui, soyez poli monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : ai-je été malpoli ? Je vous ai dit « retrouvez votre ligne sur votre feuille ». Est-ce impoli ?

Monsieur GIRARDOT : La façon dont vous le dites, oui.

Monsieur le Maire : J'en suis désolé.

Monsieur GIRARDOT : Et bien voilà, c'est parfait. En conclusion, nous ferions un autre choix que votre proposition surprise de la rue du Bayard, je pense qu'elle peut attendre. S'occuper vraiment du groupe scolaire et de la santé des Limassiens nous paraît plus judicieux pour 2020. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : je ne vais pas reprendre tous les points que vous avez abordés, parce qu'encore une fois, on sent bien que c'est plus un débat public et une campagne électorale qu'un travail de fonds. Car si vous l'aviez fait, ce travail de fonds, vous auriez pu trouver des choses effectivement à nous dire. Notamment, vous auriez pu vous inquiéter de savoir si la taxe d'habitation n'allait pas nous pénaliser, si on allait continuer à toucher la même chose. Ce qu'on touche, ce qu'on gagne, ce qu'on dépense, ça ne vous intéresse pas. Il n'y a qu'une chose qui vous intéresse, c'est votre débat politique, monsieur GIRARDOT. Maintenant, il faut aussi être sérieux, quand vous dites, on va reprendre l'étude, on va repartir à zéro. Je vous rappelle que le Conseil Municipal, qui est souverain, a délibéré pour cette affaire-là. Je ne me vois pas aujourd'hui dire au Conseil Municipal, allez, vous êtes gentils, vous avez délibéré, mais vous êtes des nuls. L'architecte est nul, notre directrice des services techniques est nulle. On a mal fait le boulot, maintenant on casse le contrat, on a passé des ordres de service. On casse tout et on

redémarre, simplement pour faire plaisir à monsieur GIRARDOT. Il n'en est pas question un instant. On ne va pas casser la décision. Est-ce que vous êtes sérieux quand vous dites cela ?

Monsieur GIRARDOT : Le bilan carbone.

Monsieur le Maire : Il faut que l'on calcule le bilan carbone du gravier qu'on achète à Arnas et à Anse lequel est le meilleur en bilan carbone. Cela va prendre du temps. Vous nous prenez pour des abrutis. Ce n'est pas possible. On est né avant vous. On a travaillé. On s'est appuyé sur un cabinet d'architectes. Tout ce que l'on fait, ce n'est pas bon. Tout ce que vous nous dites, c'est bon. Il y a des moments où je me pose des questions sur votre réflexion. Aujourd'hui, ce que vous nous présentez, c'est à peu près ce que vous nous avez présenté en commission finances, ce sont les 17 mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Et qu'est-ce -que je vois, la mise en place du prix du repas ?

Monsieur GIRARDOT : Monsieur le Maire, ce n'est pas cela que je vous ai présenté ce soir. Ce n'est pas ce document que j'ai présenté ce soir.

Monsieur le Maire : Vous mélangez tout. C'est bien le document que vous nous avez présenté en commission finances. Je vous aurais bien répondu à propos de « Sécurité sur le site SEVESO : modifications des informations sur le site de la commune : ajout des informations nécessaires à la protection des Limassiens ». Vous parlez de l'usine BAYER. Quand ça dérange, vous n'aimez pas que l'on vous en parle. Il faut savoir que chez nous, il y a un PCS, on a un DICRIM. Mais je vais vous rappeler, il y a un an en arrière, j'avais convoqué tout le Conseil Municipal pour visiter l'usine Bayer pour qu'on soit en prise directe. Tout le conseil municipal m'a répondu, dans la majorité, il y en a un dans l'opposition qui m'a répondu : c'est vous. Seulement, le soir où il y avait la réunion, vous n'êtes pas venu. On vous a attendu une demi-heure sur le pas de la porte car on devait entrer tous ensemble. Au bout d'un moment, le directeur nous a fait rentrer. On peut vous faire confiance. Cela fait mal d'entendre des vérités.

Monsieur GIRARDOT : Monsieur le Maire, vous parlez de SEVESO, il y a quelques jours....

Monsieur le Maire : Toujours est-il que le jour où on est allé visiter, pour avoir plus d'information, on a eu un bel exposé, de l'opposition il n'y avait personne. Un qui s'était inscrit et qui n'est pas venu, et qui ne s'est pas excusé. Vous en l'occurrence ! Vous ! Et vous voulez donner des leçons maintenant. Ecoutez, les leçons, vous pouvez les garder.

Monsieur GIRARDOT : Monsieur le maire, sur SEVESO, quand j'ai écrit ces lignes, à Rouen, venait de se produire un accident. Cela ne vous intéresse pas Monsieur KALFON ?

Monsieur KALFON : non, on est à Limas. Parlez-nous de Limas. Ne parlez pas de Rouen. J'écoute vos discours et cela me sort par les trous de nez. Vos prédécesseurs avaient plus de bon sens. Ramenez les choses à Limas. On fait le maximum pour que cela aille bien.

Madame GIRAUD : on vous parle de chiffres, de résultat et vous nous parlez de tout autre chose.

Monsieur le Maire : On va passer au point suivant.

Monsieur GIRARDOT : vous savez qu'il y a un vote à faire.

Monsieur le Maire : on votera le budget.

Monsieur WADBLED : la preuve est faite ; je n'ai pas besoin de micro.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces orientations budgétaires pour l'année 2020.**

## **2 - Exercice 2020 : approbation pour le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget**

Rapporteur : Monsieur BRAYER

Les règles de comptabilité publique, instaurées par l'instruction M14, subordonnent le paiement de certaines dépenses pendant la période précédant l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, à une décision du Conseil municipal.

Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement à concurrence de 25% du montant des prévisions budgétaires des chapitres 21 et 23 du budget primitif de l'exercice 2019.

Cela permet, en cas d'urgence, de ne pas attendre le vote du budget.

En l'absence de question, la question est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 à concurrence de 25% des prévisions budgétaires des chapitres 21 et 23 du budget primitif de l'exercice 2019 pour la période précédant l'adoption du budget primitif 2020.**

## **B - PERSONNEL**

### **Convention médecine préventive 2020/2022**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article 26-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permet aux Centres de Gestion de créer un service de médecine préventive conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui font la demande, conformément à l'article 108-2 de la loi précitée.

Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a installé un service de médecine préventive.

La Commune de Limas adhère par convention au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon depuis 2012.

Le service de médecine préventive exerce les missions suivantes :

- Action en milieu de travail,
- Surveillance médicale des agents (visite médicale d'embauche, suivi médical périodique, suivi médical particulier,
- Suivi médical spécifique
- Aménagement des postes de travail ou de conditions d'exercice des fonctions.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion à la médecine préventive pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 (3 ans) et tout document nécessaire à l'exécution de cette adhésion dans les conditions suivantes :

<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs 2021/2022</b>
70 € / agent	80 € / agent

Une pénalité de 40 € par visite ayant donné lieu à une absence non justifiée dans les 48 heures précédant le rendez-vous sera appliquée.

Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant, au chapitre 12, nature 6458.

En l'absence de question, la question est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve la convention d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la période 2020/2022**
- **autorise Monsieur le Maire à la signer.**

## **C – ZAC DE BELLEROCHE**

Rapporteur : Madame PARIOT

### **Objectifs poursuivis et modalités de la concertation**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain qui a été présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 8 juillet dernier, l'Opac du Rhône doit délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre préalablement à la création de la ZAC Belleruche. Cette délibération constituera le point de départ de la concertation règlementaire.

S'agissant d'une ZAC à l'initiative d'un Office Public de l'Habitat, en l'occurrence l'Opac du Rhône, l'arrêté de création appartiendra au Préfet (article L311-1 alinéa 3), après avis des collectivités territoriales concernées et devrait intervenir fin 2020.

La première étape consiste à soumettre à la concertation publique le projet d'aménagement.

Dans ce cadre, les collectivités concernées par le projet, dont la commune de LIMAS, sont sollicitées pour donner leur avis sur les objectifs et les modalités de la concertation avant la délibération du conseil d'administration de l'Opac du Rhône.

#### **1 – Contexte**

Le quartier de Belleruche se situe sur le territoire de l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, précisément sur les territoires des communes de Villefranche-sur-Saône, Limas et Gleizé. Ce quartier compte 5 000 habitants – soit 7 % de l'agglomération – et est composé à 98 % de logements sociaux (1 900 logements soit ¼ des logements sociaux de l'agglomération).

Le parc de logements du quartier de Belleruche est typique des grands ensembles de la deuxième moitié du XXe siècle, avec différentes phases de construction d'est en ouest :

- dans les années 1950 : construction du vieux Belleruche, des immeubles de petite taille et de faible densité (Les Fauvettes),
- dans les années 1960 : construction de grandes barres d'habitation (La Claire, Les Cygnes, Orchidées, En Forest),
- dans les années 1970 : construction de nombreuses tours, en particulier sur le plateau (Les Hirondelles, Les Alouettes).

Ce quartier, reconnu comme prioritaire de la politique de la Ville (QPV) au titre de l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, bénéficie du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRNU) sur la période courant de 2014 à 2024. Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de Belleroche a été signé le 18 avril 2017 et une première opération de démolition–reconstitution a été jugée prioritaire et engagée. Il s'agit de la résidence « Les Cygnes » de 203 logements sociaux, dont le relogement des locataires s'est terminé en juin 2019 et les travaux de déconstruction sont prévus à partir de septembre 2019.

Ce protocole a permis, entre autres, de réaliser des études préalables en concertation avec les habitants et le conseil citoyen, conformément au cadre réglementaire issu de la loi Lamy du 21 février 2014, qui ont abouti à l'identification des enjeux et objectifs stratégiques traduits dans un plan guide validé par le comité de pilotage du contrat de ville communautaire 2015 – 2020 du 8 février 2019. Le projet urbain une fois défini ainsi que son programme feront l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

## 2 – Enjeux et objectifs du projet

Ce projet ambitieux doit permettre à terme de résoudre l'ensemble des dysfonctionnements rencontrés, en prenant appui sur les atouts du site, pour redonner une attractivité et un cadre de vie renouvelé à ce quartier.

La vocation résidentielle du quartier à 10 – 15 ans a été réaffirmée, intégrant des services et équipements publics répondant aux besoins des habitants du quartier, mais également des habitants de l'environnement urbain immédiat ainsi que du territoire rural sud-ouest de l'agglomération.

Toutes les thématiques seront abordées depuis la diversification de l'habitat, le renforcement des équipements publics et du tissu commercial et des services, à la recomposition urbaine par la création de nouvelles rues, de cheminements modes doux et d'espaces publics.

Pour mener à bien la réalisation de ces ambitions, il est envisagé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) qui est l'outil opérationnel adapté pour la conduite d'un projet complexe de renouvellement urbain.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement du quartier de Belleroche et proposés à la concertation sont les suivants :

- **Redonner une attractivité et une valeur d'usage au quartier** en prenant appui sur sa situation géographique singulière (porte de l'arrière-pays / proximité avec le centre-ville) et son cadre paysager qualitatif. Inscrire le quartier dans les dynamiques sociales, culturelles et économiques de l'agglomération. Développer un marketing de projet véhiculant une nouvelle image du quartier.
- **Ouvrir le quartier sur son environnement** (urbain et paysager) en proposant un nouveau maillage des espaces publics et un meilleur adressage des équipements. Clarifier le fonctionnement résidentiel et le statut des espaces en cœur de quartier par une ouverture raisonnée du cœur du plateau.
- **Diversifier les fonctions et l'offre résidentielle** dans la perspective de redéployer une intensité urbaine et d'usages, et offrir un cadre résidentiel plus large (nature des logements / typologie) garant de diversité sociale. Structurer et diversifier l'offre commerciale et de services pour répondre aux besoins de l'ensemble des habitants.
- **Proposer un nouvel espace de centralité**, lieu fédérateur et emblématique du quartier, support du redéploiement d'une offre commerciale, de mise en relation des équipements et de mixité (sociale, culturelle, générationnelle).

Sur la base de ces objectifs principaux, il s'agit d'ouvrir la concertation préalable afin de présenter aux habitants les enjeux et objectifs du projet et de concerter sur les orientations d'aménagement ainsi que sur les programmes prévus sur le quartier de Belleroche.

### 3 – Les modalités de la concertation préalable

L'Opac du Rhône souhaite initier une opération d'aménagement sur le quartier de Belleroche sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et donc, en application des articles L103-2 à L103-6 du Code de l'urbanisme, soumettre à la concertation publique le projet d'aménagement.

Conformément aux dispositions de l'article L103-4 du Code de l'urbanisme, la concertation restera ouverte pendant toute la durée des études préalables jusqu'à la création de la ZAC.

L'ouverture de la concertation préalable permettra de préciser et de faire évoluer le parti d'aménagement, la programmation ainsi que le périmètre de la future opération.

Les modalités de la concertation préalable proposées sont les suivantes :

- des **avis administratifs** annonceront la date d'ouverture et celle de la clôture de la concertation. Ils seront affichés aux emplacements réservés à cet effet au siège de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, en Mairies de Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Limas et au siège de l'Opac du Rhône. Ils feront l'objet également d'une parution dans un journal diffusé dans le département du Rhône,
- un **affichage** de la délibération de l'Opac du Rhône relative aux objectifs et modalités de la concertation préalable après avis des collectivités territoriales concernées au siège de l'Opac du Rhône, à l'hôtel de la Préfecture du Rhône, au siège de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, en Mairies de Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas,
- la tenue de deux **permanences techniques** d'une demi-journée chacune au point informatif situé place Laurent Bonnevey dans le quartier Belleroche,
- un **dossier sera mis à la disposition du public** au siège de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône, à l'Hôtel de la Préfecture du Rhône, 106 rue Pierre Corneille 69003 Lyon, à la mairie de Villefranche-sur-Saône, 183 rue de la Paix 69400 Villefranche-sur-Saône, à la mairie de Gleizé, Place de la Mairie 69400 Gleizé, à la mairie de Limas, 3 rue Pierre Ponot 69400 Limas, à la Sous-Préfecture du Rhône, 36 rue de la République 69400 Villefranche-sur-Saône, et au siège de l'Opac du Rhône, 194 rue Duguesclin 69003 Lyon, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier de concertation comportera au moins :

- la délibération de l'Opac du Rhône relative aux objectifs poursuivis et aux modalités de la concertation après avis des collectivités concernées,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre de concertation,
- une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce même dossier pourra être consulté sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, à l'adresse suivante : [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr), ou sur le site internet de la Ville de Villefranche-sur-Saône : [www.villefranche.net](http://www.villefranche.net), ou sur le site internet de la Ville de Gleizé : [www.mairie-gleize.fr](http://www.mairie-gleize.fr), ou sur le site internet de la Ville de Limas : [www.limas.fr](http://www.limas.fr), ou sur le site internet de l'Opac du Rhône : [www.opacdurhone.fr](http://www.opacdurhone.fr). Il comportera un **registre numérique** destiné à recueillir les observations du public sur le site internet de l'Opac du Rhône uniquement.

Avant la date de clôture, un avis administratif sera inséré dans un journal diffusé dans le département et affiché aux mêmes endroits, indiquant la date de clôture effective.

Le bilan de la concertation sera présenté, pour approbation, au conseil d'administration de l'office.

Parallèlement aux modalités de la concertation préalable décrites ci-dessus, en fonctions des besoins éventuels émergents au cours de la concertation, des modalités complémentaires pourront être mises en place.

#### **4 – Modalités de participation du public au vu de l'évaluation environnementale**

Selon l'article R 122-2 du Code de l'environnement et la rubrique 39 b de son annexe, le projet est soumis à évaluation environnementale au titre des opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est d'une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.

Les ZAC étant exonérées d'enquête publique, la participation du public s'effectuera dans les conditions prévues à l'article L 123-19 du Code de l'environnement.

Elle s'effectuera par voie électronique, mais aussi par mise à disposition du dossier dans les mêmes conditions que le dossier de concertation préalable.

Seront notamment mis à la disposition du public, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, afin qu'il puisse faire part de ses observations pendant le délai de 30 jours à compter de cette mise à disposition.

Le public sera informé de celle-ci par un avis mis en ligne sur le site internet de l'Opac du Rhône ainsi que par un affichage au siège de l'Opac du Rhône, au siège de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, en mairies de Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Limas et sur les lieux du projet, 15 jours avant l'ouverture de la participation électronique du public. Cet avis indiquera notamment l'adresse du site Internet sur lequel le dossier pourra être consulté.

Les observations et propositions du public déposées par voie électronique devront parvenir à l'Opac du Rhône dans un délai de 30 jours à compter de la date de début de la participation du public. Elles pourront également être consignées dans le registre de la concertation préalable qui restera ouverte jusqu'à sa clôture.

La synthèse de la mise à disposition de l'étude d'impact et la prise en compte des observations et propositions sera présentée, après avis des collectivités territoriales concernées, pour approbation, au conseil d'administration de l'Opac du Rhône, au cours de la même séance que celle tirant le bilan de la concertation et créant, le cas échéant, la ZAC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur :

- le périmètre de la concertation, tel que défini au plan annexé à la présente,
- les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement du quartier de Belleruche,
- les modalités de participation du public à organiser sur la base de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement,
- le dossier de concertation préalable.

M. le Maire : on a déjà évoqué ce dossier en conseil municipal. Monsieur BARBIN était venu nous le présenter. C'est en effet une réalisation très ambitieuse qui va se réaliser sur le plateau de Belleruche. Le plateau de Belleruche est composé principalement de Villefranche, mais à la proche périphérie, il y a Gleize et Limas. On est impacté aussi par le devenir de ce plateau. Ce n'est pas quelque chose qui va se réaliser facilement. C'est 130 millions d'euros qu'il va falloir dépenser, l'ANRU en amène beaucoup, l'agglo en amène 15, et puis après, c'est le Département, la ville de Villefranche, qui sont concernés par des équipements spécifiques. Notamment école, pôle petite enfance. En ce qui concerne la démolition et la reconstruction, c'est l'ANRU et les bailleurs sociaux, parce que les bailleurs sociaux vont également apporter beaucoup d'argent. Je vous propose d'émettre un avis favorable. On ne voit pas comment aujourd'hui on pourrait émettre un avis défavorable sur un tel dossier. Il y a quand même

quelque chose qui me gêne, il faut que je vous dise, aujourd'hui, on a un manque de logements sociaux, on va en démolir pas mal, alors on va en reconstruire, mais moins. Si on veut reconstruire de la mixité sociale sur le plateau de Belleruche, il faut en passer par là.

Monsieur AGATHOCLEOUS : nous soutenons bien entendu ce projet. C'est un projet de grande ampleur. Pour autant, ce projet, tel qu'il est défini, ne va pas suffire pour résoudre tous les problèmes humains et assurer le bien vivre des habitants. Il faut tout d'abord rappeler que ce quartier est composé en majorité de logements sociaux. Le taux de chômage y est largement supérieur à la moyenne nationale. Le document de consultation aborde une série de thématiques liées à ce projet, mais il y a un volet qui manque, c'est la question de l'emploi. Bien sûr, il ne s'agit pas de créer de l'emploi dans le quartier mais, à notre avis, de créer un dispositif pour inciter les habitants à participer plus à la formation professionnelle, de développer l'alphabétisation. L'un ne va pas sans l'autre. Pour nous, c'est l'occasion de profiter de cette dynamique qui va se créer. C'est un quartier avec un taux de chômage très important, avec une paupérisation très importante et cette question de la formation professionnelle, de l'alphabétisation c'est très important pour qu'urbanisme et développement humain, professionnel aillent ensemble. Nous regrettons aussi que le retour d'une banque n'a pas été prévu ni le retour du bureau de poste qui a été supprimé il y a quelques années ou un équipement d'importance capable de rendre le site attractif et capable d'attirer des non-résidents. C'est peut-être prévu, mais on ne l'a pas vu. Concernant la concertation du public en tant que telle, nous avons quelques propositions pratiques : premièrement, que les avis administratifs annonçant la date d'ouverture et de clôture soient affichés dans tous les bâtiments de Belleruche, car les habitants n'ont pas forcément accès aux sites internet. Revoir le nombre de permanences. Deux demi-journées seulement pour plus de 5 000 habitants, peut-être ce n'est pas suffisant. Prendre en compte le fait que certaines personnes auront des difficultés à comprendre ce projet et donc mettre en place les moyens nécessaires pour que chaque citoyen souhaitant s'informer puisse le faire dans de bonnes conditions. Par exemple mettre en place des groupes de paroles. Nous regrettons qu'un site internet unique ne soit pas prévu. Seul le site de l'OPAC mettra à disposition un registre numérique destiné à recevoir les observations du public.

Madame PARIOT : il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites. Au niveau de l'alphabétisation, il y a des projets culturels en cours, entre autres avec les écoles ; il y a des financements de la bibliothèque. Au niveau de la banque et de la poste, il y a des commerces qui seront créés. Pour l'instant la définition des commerces n'est pas faite. Bien sûr, si une banque et la poste veulent s'installer, ce sera possible. L'équipement d'importance dont vous avez parlé, ce qui est dit dans le texte que je viens de vous lire, il y aura un pôle d'attractivité avec un groupement de différentes structures qui permettra d'avoir un pôle administratif d'importance. Il y aura une maison médicale qui devrait accueillir le cabinet médical qui est en place. Les conseils citoyens ont très très bien fonctionné. L'association de défense des locataires est très active et fonctionne très bien. La présentation va avoir lieu sur site, place Laurent Bonnevey. Ce sera pratique pour les habitants. Une maison du projet devra se mettre en place une fois que le projet sera défini, pour diffuser l'information, c'est une obligation de l'ANRU. Concernant l'affichage, avec la présence, dans les locaux de l'agglo, les gens qui ont envie de se renseigner savent qu'ils peuvent aller chercher des renseignements de ce côté, et le conseil citoyen fera le relai de toute façon. Les difficultés à comprendre : les réunions et les présentations sur le site expliqueront aux gens le projet et pourront leur apporter toutes les explications qui leur seraient utiles.

Madame BERTRAND : les conseils de citoyens, dans les quartiers politique de la ville, sont très actifs, ils sont surtout soutenus par le FDL, et proposent des actions tout au long de l'année. Il y a des choses extrêmement intéressantes. Comme des sorties. Ils sont discrets, mais ils fonctionnent très bien.

Madame SAVETIER : lorsqu'on a eu la présentation, il avait également été dit, que prioritairement, le personnel qualifié ou qualifiable en formation, émanant de Belleruche, serait prioritaire. On répond à votre souci d'emploi.

Monsieur AGATHOCLEOUS : je n'ai jamais dit qu'il ne se passait rien dans ce quartier, je sais qu'il y a plein de choses, je dis qu'étant donnée la spécificité du quartier, cela nécessite un effort particulier. Il y a 5 000 habitants, avec une population qui ne parle pas français. On part de très loin. Bien sûr qu'il y a des choses qui se passent.

M. le Maire : Monsieur AGATHOCLEAOUS, pensez-vous qu'on mettrait 130 millions sur la table si rien ne devait se passer ? Rien que déjà le fait que l'ANRU se positionne sur 45 millions, l'ANRU c'est l'Etat, que les collectivités locales, que les bailleurs mettent 90 millions. C'est bien pour que demain cela se fasse différemment d'aujourd'hui. C'est-à-dire recréer de la mixité sociale. Vous Le dites. Recréer l'emploi, alors, les collectivités locales, ce n'est pas leur rôle. C'est en fonction de la politique gouvernementale et du travail qu'il peut y avoir. La question de la qualification c'est autre chose. Moi, il y a une chose qui m'interpelle et il faudra aussi qu'on y soit vigilant, on fait partie du comité de pilotage. Il va y avoir une friche avec la démolition de la barre des Cygnes. Il ne faudrait pas que cette friche devienne un terrain vague. Il va falloir faire quelque chose. Les bailleurs sociaux sont aussi conscients de cela. Entre le moment où l'on démolit et celui où l'on reconstruit, il va se passer un certain laps de temps. Il va falloir être très vigilant et qu'on surveille que cela ne devienne pas des terrains vagues. Il y a un comité de défense des locataires qui est très actifs et on peut les remercier. Il y a des élus, des non élus. Il y a des représentants des locataires qui siègent au comité de pilotage, au comité technique. Encore une fois, on met 130 millions sur la table, ce n'est pas pour que demain ce soit un Belleroche bis. Il y a une volonté de réussir. L'avenir nous le dira. On fera part des remarques qui ont été formulées. Je vous propose d'émettre un avis favorable. Cela fait trois ans que l'on se bat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :**

- quant au périmètre de la concertation,
- quant aux objectifs poursuivis et aux modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement du quartier de Belleroche,
- quant aux modalités de participation du public à organiser sur la base de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement,
- quant au dossier de concertation préalable.

## E - LOI MURCEF

**Décisions prises par le Maire en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 lui donnant délégations**

**Préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu'au seuil fixé par le code des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget », soit 193 000 euros H.T.**

Résultat de la consultation en vue de la construction d'un hangar à sel		
Lot	Attribution	
	Entreprise	Montant en € HT
Lot n° 1 : Maçonnerie	Lefort SAS	35 793,84
Lot n° 2 : Bardage/couverture	SAS Favrat	10 262,49
Lot n° 3 : Porte automatique/sectionnelle	Records	4 090,00
TOTAL		50 146,33

## Informations

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu samedi 11 janvier à 11 heures à la salle des fêtes, toujours avec l'orchestre EOLE.

Le prochain conseil municipal aura lieu lundi 3 février 2020 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Michel THIEN  
Maire, Vice Président  
du Conseil Départemental

